

DÉLIBÉRATION N° 020 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 17 mai 2024

Date de convocation : le 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé : COUDERT Loïc

Procuration : Aucune

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « L'ORTIGIER EN FÊTE »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « L'Ortigier en fête », organisatrice de la fête votive du samedi 31 août 2024, a inclus dans le programme de la manifestation, le tir d'un feu d'artifice. Elle propose que le coût qui se rattache à ce spectacle pyrotechnique soit pris en charge par le budget de la collectivité et qu'une subvention du montant du devis accepté produit par Artifeux : 2 700€ TTC soit versée au compte de L'Ortigier en Fête.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- ✓ **Le versement** d'une subvention de 2 700€TTC à l'association L'Ortigier en Fête

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 17 mai 2024
Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : Publié le 18 mai 2024